

# MON CLUB S'ENGAGE

## CHARTRE DE L'INCLUSION

**ACCUEILLIR:** Notre structure crée les conditions favorables pour n'exclure personne, peu importe les origines, les croyances, l'âge, le handicap visible ou invisible, le genre...Cet environnement inclusif englobe aussi bien les activités et les infrastructures que la gouvernance et la vie générale de la structure.

**ECOUTER:** Chaque membre de la structure est à l'écoute pour prendre conscience des différences, entendre les difficultés de chacune et chacun et tenir compte pour améliorer les pratiques et les comportements au sein de la structure.

**ADAPTER:** D'une personne à l'autre, les besoins et les envies varient. Que ce soit en termes de pédagogie, de matériel ou encore d'installations, la structure s'adapte au mieux pour répondre aux attentes de ses licenciés.

**ACCOMPAGNER:** Pour s'épanouir, certaines personnes ont besoin d'un accompagnement plus personnalisé. Une attention particulière est portée aux personnes en situation de handicap tout en favorisant leur autonomie et l'écoute de leurs attentes.

**RENDRE ACCESSIBLE:** La structure veille à améliorer l'accessibilité de ses locaux et de ses activités afin que chacune et chacun puisse se déplacer, s'exprimer librement et se sentir à l'aise.

**PREVENIR:** Les salarié.e.s, les bénévoles, et les élu.e.s sont vigilants à ce qu'aucune forme de violence physique ou verbale, ni aucune forme de discrimination ne soit tolérée au sein de la structure.

Président.e

.....

Cette charte doit être connue de TOUS les membres de l'association (dirigeant.e.s, bénévoles, encadrant.e.s, pratiquant.e.s, parents...). Elle protège autant le.la pratiquant.e que l'encadrant.e et évite les situations qui pourraient être mal interprétées. Elle doit être respectée en tous points.